

COMPTE RENDU**SEANCE DU 13 juin 2017****20h**

Présents : Jean-Pierre RONSEaux, Hélène COLZY, Martine RHONE, Florence PORTELETTE, Nicolas VIGOUR, Jean-François TROITZKY, Claude GREMION, Jean-Pierre MAZEREEL, Claire BENARD, Patricia GIANNETTA, Pierre-François SOUCHON, Hubert CROZAT.

Absents :

Laurent DEGODET pouvoir à Florence PORTELETTE
Odile DHUY pouvoir à Hélène COLZY
Michel TROYON pouvoir à Jean-Pierre RONSEaux
Didier DELAVELLE pouvoir à Nicolas VIGOUR
Brigitte DUPONT pouvoir à Pierre-François SOUCHON
Frédérique PREVOST
Jean-Luc LHERITIER.

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil du 9 mai 2017 est approuvé par **17 voix pour**.

II– Tirage au sort des jurés en vue de la constitution d’un jury d’assise pour 2018

Afin d’établir la liste préparatoire des jurés d’assise pour 2018, le conseil municipal procède au tirage au sort de 3 jurés sur la liste électorale. La Cour d’Appel de Reims désignera ensuite la personne retenue au sein de cette liste.

III– COMMISSION MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Le Maire rappelle à l’assemblée que suite à la délibération du conseil précédent, l’appel d’offres concernant la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation des bâtiments situés 2 bis et 6 rue de l’Eglise a été lancé.

La clôture des offres se terminait le mardi 13 juin à 17h.

La Commission s’est réunie le même jour à 18h afin de procéder à l’ouverture des plis.

7 cabinets ont répondu : MANIERE MAZOCKY, NOEL POITOUT, ASCISTE INGENIERIE, BLP ARCHITECTES, SAT MANAGER, BARRAND CORDELET ARCHITECTURE, ET GROUPEMENT AGNES DELAVAL ;

La commission se réunira à nouveau les 5 et 7 juillet pour l’analyse des offres.

IV – DELIBERATIONS**➤ DEL062017 036 – Création d’un groupe de travail Urbanisme PLU**

La mise en œuvre de la révision du PLU a été votée par délibération en octobre 2016.

Monsieur RONSEaux précise que la procédure est prise en charge par le Grand Reims et l’avis de révision ainsi que les modalités de concertation seront publiés dans les « Petites Affiches » de MATOT BRAINE le 19 juin prochain.

Des réunions de travail vont avoir lieu périodiquement (21 programmées en tout) avec le cabinet d'études Géogram. Il est donc opportun de nommer une commission limitée à 6 conseillers en plus du Maire pour gérer le dossier et de l'ouvrir aux personnes extérieures.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

Considérant la possibilité de former une commission de travail chargée d'étudier et de préparer les questions d'urbanisme soumises au conseil municipal,

Le conseil décide, par 17 voix pour, de créer la commission suivante :

Intitulé	Membres
Urbanisme - PLU - Aménagement	<p><u>Rapporteur</u> : Martine RHONE</p> <p>Jean-Pierre RONSEaux Jean-Pierre MAZEREEL Hélène COLZY Claude GREMION Hubert CROZAT Yves RHONE Christian OLIVE</p>

➤ **DEL062017 037 – Budget communal : DM1 pour la pose d'un portail sécurisé à l'école maternelle (op 189 Ecoles)**

Monsieur RONSEaux précise que dans le cadre de la mise en sûreté des établissements scolaires suite aux risques terroristes, il est nécessaire de sécuriser toutes les entrées des établissements scolaires.

A ce titre, un portail automatisé pour l'école primaire du côté de l'entrée Rue des Ecoles devra être installé en plus des travaux de sécurisation déjà prévus.

Le budget porté à l'opération 189 étant dépassé, le maire propose au conseil de prendre une délibération de décision modificative.

Les membres du conseil décident par 17 voix pour d'opérer le virement de crédit suivant :

Crédit à réduire :

Opération 216, Chapitre 23

Compte 2313 pour - 20 000,00 €
(Construction).

Crédit à ouvrir :

Opération 189, Chapitre 21

Compte 2181 pour + 20 000,00 €.
(Installations générales, aménagements et agencements divers).

➤ **DEL062017 38 – Budget Communal, DM2 pour le paiement du FPIC 2015**

Le Maire précise que le FPIC 214 (Fonds National de Péréquation des Ressources Inter-Communes et Communes) n'a pas été prélevé en 2015 alors que les crédits budgétaires étaient prévus. Il faut donc régulariser le paiement.

Le montant était de 25 066 € pour le FPIC (compte 739223) et de 424 € pour le compte 7391178. Or les prévisions budgétaires 2017 n'ont pas intégré cet oubli.

Les membres du conseil décident par 17 voix pour d'opérer le virement de crédit suivant :

Crédit à réduire :

Chapitre 011

Compte 615221 (Entretien de bâtiments) pour - 25 500 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 014

Compte 739223 (Reversement sur FPIC) pour + 25 000 €

Compte 7391178 (Autres dégrèvements sur contributions directes) : + 500 €.

➤ **DEL062017_039 – Amortissement des jeux de l'école maternelle**

Monsieur RONSEAUX rappelle à l'assemblée l'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle comprenant une maisonnette, un ensemble table / bancs et un pont en cordage pour un montant total de 10 441.26 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L23121-2 et R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptabilité M14,

Considérant la possibilité pour les communes de moins de 3500 habitants de pratiquer l'amortissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, décide :

- De fixer la durée d'amortissement pour l'achat et l'aménagement d'une aire de jeux d'un montant de **10 441.26 € TTC, à 10 ans,**
- De fixer les annuités suivantes à compter de 2018 (les crédits seront portés aux budgets concernés) :

ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022
1044	1044	1044	1044	1044

ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027
1044	1044	1044	1044	Régularisation : 1045.26

➤ **DEL062017_040 – Création d'un poste d'adjoint administratif pour l'accueil**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de l'agent d'accueil recruté dans le cadre du dispositif - Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) se termine le 1^{er} juillet 2017. Il propose de recruter l'agent en tant que contractuel en contrat à durée déterminée de 12 mois et donc d'ouvrir un poste d'agent d'accueil.

Il précise que ce poste est financé par l'Etat pour un montant annuel de 8 550 € ; reste à la charge de la commune environ 15 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide par 17 voix pour :

- De créer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29h30 à compter du 1er juillet 2017,
L'emploi ainsi créé relève du grade d'Adjoint Administratif Territorial,
- Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires,
- L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions de gérer les services à la population et de délivrer les titres d'identités ainsi que les passeports,
- Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé,
- L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

A compter du 1er juillet 2017 le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS AUTORISES	EFFECTIFS POURVUS	ECART	ET P
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3	-1	2.8
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 2 ^{ème} CLASSE	C	2	1	-1	1
Adjoint Administratif	C	1	1	0	0.8
FILIERE TECHNIQUE		16	13	-3	9.7
TECHNICIEN	B	1	0	-1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	3	2	-1	2
ADJOINT TECHNIQUE	C	10	10	0	7
ATSEM	C	1	1	0	0.7
SURVEILLANT CAR	C	1	0	-1	0
TOTAL GENERAL		20	16	- 4	12.5
pour mémoire AGENT D'ACCUEIL CONTRAT CUI/CAE		1	0	0	0

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

➤ **DEL 062017 041 – Budget Lotissement vert, DM1 pour régularisation de la TVA**

Suite à une erreur de déclaration de TVA pour le budget du Lotissement Vert et notamment lors de la vente des terrains et la prise en compte de la TVA sur marge, la perception demande à procéder à une régularisation en annulant les écritures saisies en 2013 et 2014 et en rémettant les titres de façon correcte.

Monsieur RONSEaux demande donc au conseil de procéder à une décision modificative pour régulariser ces opérations de TVA.

Les membres du conseil décident par 17 voix pour d'opérer les modifications suivantes sur le budget en cours :

Crédit à réduire :

Chapitre 70 Compte 7015 (Vente de terrains) pour 1 793 730 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 67 Compte 673 (Annulation de titres sur exercices antérieurs) pour 1 793 730 €.

➤ **DEL 062017 042 – Avis sur le projet d'arrêt du PLU de la commune de Rosnay**

Le Maire présente les principales motivations et souhaits de la commune de Rosnay concernant l'élaboration du PLU.

Après examen du dossier de présentation,

le conseil par 17 voix pour ,

émet un avis favorable tout en observant que le PLU prévoit une consommation totale d'espace de 1.22 hectares (zone 1AU à vocation d'habitat au lieu-dit « les Voyeux » et zone 1AUE à vocation d'équipement) selon les objectifs du SCOT.

Cependant si l'on ajoute les 2.75 ha correspondant à un projet de lotissement dans le secteur UDA qui n'ont pas été comptabilisés dans la zone d'extension, les objectifs de 5% de la surface déjà urbanisée, prévus au SCOT pour les communes rurales, seront dépassés.

➤ **DEL 062017 043 – Autorisation donnée au Maire pour procéder à des échanges de parcelles**

Monsieur RONSEaux explique à l'assemblée qu'un projet de division de propriété des parcelles AC 241 – 551 (SCI devant Luc) avait été établi par le cabinet DUPONT en 2014. Un document provisoire dont les limites n'avaient pas été définies contradictoirement avait été réalisé.

Le projet consistait à faire l'échange entre des parcelles d'une surface totale de 35m² et une parcelle de 30m².

Après en avoir délibéré par 17 voix pour, le conseil

AUTORISE

Le Maire à procéder à l'échange des parcelles selon le document d'arpentage signé et le plan ci-dessus,

PRECISE que l'acte sera régularisé par le notaire de la commune.

➤ **DEL 062017 044 – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant N° 1 du Lot SOLOTRA du complexe sportif**

Vu le marché signé avec la société SOLOTRA le 12 avril 2017 dont le montant initial était de 461 549.15 € HT,

Considérant la nécessité d'aménager des parkings publics jouxtant la Maison Médicale en continuité des parkings du complexe sportif,

Monsieur le Maire propose un projet d'avenant n°1 sur la base du bordereau des prix visant une plus-value de 32 997.80 € HT représentant une augmentation de 7,15 % et portant ainsi le marché à 494 546.95 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour la réalisation du parking portant le marché à un montant total de **494 546.95 € HT soit 593 456.34 € TTC.**

➤ **DEL 062017 045 – Budget Terres du Circuit : demande de subvention pour les travaux sur le pavillon Lambert**

Le Maire explique à l'assemblée que pour les Terres du Circuit, des travaux de fermeture et d'isolation du pavillon Lambert sont prévus.

- Devis VF Metal CONCEPT pour 1 800 € HT (portes)
- Devis SMH pour 437.90 € HT (parclozes)
- Devis GLASSOLUTIONS pour 2004.94 € HT (vitres)
- Devis SFRP pour 9 824.45 € HT (isolation).

Le montant total des travaux s'élève à : 14 067.29 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil, après en avoir délibéré par 17 voix pour, DECIDE

- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat - DRAC pour un montant de travaux estimé à 14 067.29 € HT.
- que la commune participera à hauteur de 20 % du montant des travaux.

V – COMMISSION TRAVAUX

Le conseil est informé des différents travaux de réfection prévus au budget de l'année en cours et attribués à l'entreprise RAMERY TP :

1. Réfection de la cour de l'école maternelle pour un montant de **34 998 € HT soit 41 998.68 € TTC.**
2. Réfection du parking entre l'école primaire et maternelle pour un montant de **14 981.80 € HT soit 17 978.16 € TTC.**
3. Réfection des allées du vieux cimetière pour un montant de **15 281.20 € HT soit 18 337,44 € TTC.**

Il informe aussi l'assemblée des travaux de sécurisation des écoles effectués par EIFFAGE (installation d'un interphone vidéo avec commande visuelle et automatisation de portail à chaque entrée) pour un montant de **18 427.23 € HT soit 22 112.68 € TTC.**

Il précise que dans le cadre de la programmation exceptionnelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) une subvention d'un montant de **9 798 €** a été obtenue.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- Grand Reims : répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC 2017)

Le détail de la répartition de droit commun du prélèvement ou du reversement a été notifié aux communes du Grand Reims. Pour la commune de Gueux, le solde de droit commun serait de 14

381 €. Toutefois, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative (du prélèvement ou du reversement) par délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la notification en optant pour une répartition à la majorité des 2/3 ou une répartition dérogatoire libre.

- **Grand Reims : Conférence de Territoire**

Le Maire informe l'assemblée qu'une conférence de territoire aura lieu Lundi 19 juin 2017 avec pour ordre du jour le FPIC, la défense extérieure contre l'incendie, le scolaire et la refonte des règlements des services d'eau potable et d'assainissement.

- **Retour sur la Marche des Elus du 25 mai 2017**

La manifestation a attiré 1836 participants et une centaine de bénévoles. Le résultat financier est positif : le bilan et la redistribution seront présentés au cours d'une réunion le 19 juin à 18h30. Le conseil tient à remercier particulièrement toutes les associations qui ont fait preuve d'une cohabitation efficiente lors de cette manifestation.

- **Révision du PLU**

Une 1^{ère} réunion de travail a eu lieu le 9 juin avec le cabinet Géogram. La présentation de la phase d'analyse du développement urbanistique du secteur Est par le Cabinet BLP Architectes, se fera le 15 juin 2017 à 19h00. Les membres de la commission urbanisme y sont conviés.

- **Guide des Bonnes Pratiques attentat,**

Le guide a été distribué à toutes les associations. Monsieur Claude GREMION et nommé personne référente pour ce dossier.

- **Projet de construction de la salle Omnisport**

Les travaux de décaissement ont démarré depuis le 9 juin.

- **Panneaux d'affichage pour les manifestations communales**

Suite aux différentes réunions avec les associations intéressées, il a été décidé d'installer des panneaux standardisés (dibond alu) format paysage et de dimensions 150*105 cm. Ces panneaux seront posés avant les manifestations par les instances associatives au rond-point du Blason et à l'entrée Avenue de la Gare et seront retirés aussitôt l'évènement terminé.

- **Conseil Ecole Primaire**

Le nombre d'enfants restera stable pour la rentrée prochaine, malgré un gros départ d'élèves du CM2. Le directeur, Monsieur Leroy part à la retraite fin juin. Pour la réforme des rythmes scolaires, le projet de décret n'étant pas encore publié, l'équipe enseignante ainsi que le conseil municipal décident de se laisser le temps de la réflexion avant de décider quoi que ce soit.

- **Convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**

Les conseillers municipaux se réuniront le 30 juin 2017 à 19h00 afin de désigner les délégués et les suppléants pour l'élection des sénateurs. Une convocation sera adressée aux élus dès la publication de l'arrêté.

- **Date du prochain conseil**

Le prochain conseil aura lieu le Mardi 5 septembre à 20h.

- **Arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau**

Il est désormais interdit d'arroser les pelouses, les potagers, les terrains de golf. Le nettoyage des véhicules (hors professionnels), des voies ou le remplissage des piscines sont aussi interdits. Pour retrouver les détails de ces restrictions, il est possible de consulter le site de la Préfecture de la Marne ou le site de la commune : www.gueux.fr.

- **Plan National Canicule 2017**

Ce plan prévoit 4 niveaux : veille saisonnière, avertissement chaleur, alerte canicule, et mobilisation nationale. Actuellement, notre département se situe en veille saisonnière. Lors de fortes chaleurs, les recommandations sont les suivantes :

- avoir une bonne hydratation (boire environ 1,5 litre d'eau par jour) ;
 - manger en quantifié suffisante ;
 - maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour) ;
 - éviter les efforts physiques ;
 - donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Les sites du ministère : <http://www.sante.gouv.fr> et <http://www.ars.sante.fr> sont disponibles pour plus de détails.

- **Concert à la Maison des Sports**

Le Chœur Nicolas de Grigny donnera répétition de son concert le Lundi 10 juillet 2017 à 20h à la Maison des Sports. Entrée gratuite.

- **Travaux de voirie Rue du Lac**

Les travaux de rénovation des réseaux humides : Eaux Usées, Eaux Pluviales, et Adduction Eau Potable avancent. L'entreprise SOLOTRA a posé un nouveau dalot béton à l'intersection de la rue du Lac et de l'Allée du Chauffour. Ces travaux se termineront fin juillet 2017. Les travaux de voirie (chaussée et trottoirs) débuteraient 2^{ème} semaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Séance du 13 juin 2017

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
36/2017	Fonctionnement assemblée	Création Commission Urbanisme
37/2017	Finances	Budget principal DM1 : sécurisation écoles
38/2017	Finances	Budget principal DM2 : FPIC 2014
39/2017	Finances	Amortissement jeux école maternelle
40/2017	Personnel Communal	Création d'un poste d'adjoint administratif accueil
41/2017	Finances	Budget Lotissement vert : DM1 pour TVA
42/2017	Urbanisme	Avis sur le projet d'arrêt du PLU de Rosnay
43/2017	Acquisition	Autorisation pour échanges de parcelles
44/2017	Marchés publics	Signature de l'avenant 1 Lot 1 complexe sportif
45/2017	Finances	Budget terres du Circuit : demande de subvention